CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E183928** **VALABLE JUSQU'AU** **17/02/2027**

ÉDITÉ LE 17/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/2011

Raison sociale : MK MACONNERIE GENERALE

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 02/12/2025

Capital : 16 000

579 CHEMIN DE PIOLENC
84850 CAMARET-SUR-AIGUES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC Avignon 2011B00282

Siret : 529 752 230 00027

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 9028819

Assurance Responsabilité Travaux :
MIC INSURANCE AR/20126290A

Assurance Responsabilité Civile :
MIC INSURANCE AR/20126290A

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Téléphone : 04 90 66 43 88 **Fax :**

Portable : 06 25 32 27 27

Responsabilité légale :
GROUPE HPM (951 168 715) / MEMIS KENAN PRÉSIDENT / MEMIS FATIH PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.mkmaconnerie.fr

E-mail : mkmgconstruction@gmail.com

Effectif moyen : 7 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 309 109 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	7	16/01/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025